**Japon: un adolescent obligé de travailler sur le site de Fukushima**

La police japonaise a arrêté le patron de l'entreprise de travaux publics qui a envoyé le mineur de 15 ans nettoyé le site radioactif.

Triste affaire pour ce garçon de 15 ans qui a été envoyé sur le site contaminé de Fukushima pour nettoyer des déchets radioactifs. Heureusement, le droit du travail japonais interdit strictement aux personnes mineures de travailler dans les zones contaminées, rapporte le journal Japan Times.

Son patron, qui dirige l'entreprise chargée des opérations de nettoyage, Yuji Chiba, a été arrêté par la police japonaise. Il avait embauché l'adolescent en avril 2014. Le garçon avait commencé à travailler sur l'ancien site nucléaire au mois de juillet. Au bout de cinq jours, il avait fini par s'enfuir, frappé et sous-payé

Selon le journal, l'adolescent percevait un salaire journalier de 3.000 yens, soit un peu plus d'une vingtaine d'euros. Or les travailleurs de Fukushima sont censés recevoir une indemnité d'environ 9.000 yens par jour, en plus de leur salaire. L'adolescent a également raconté à la police que son patron le battait quand il ne travaillait pas assez dur.

Le séisme suivi d'un tsunami avait sérieusement endommagé la centrale nucléaire de Fukushima en 2011. Plus de 160.000 habitants avaient dû fuir les villes alentour. Depuis, de nombreux contrats lucratifs ont été offerts à des entreprises de travaux publics pour organiser le nettoyage du site contaminé.